

L'affaire de Nice, réflexions de l'OLTR.

Une décision de justice vient d'être rendue par le Tribunal de Grande Instance compétent, à propos de la propriété de l'Eglise russe de Nice, dédiée à Saint Nicolas. Elle reconnaît le bien-fondé des revendications de l'Etat russe sur ce monument, directement lié à l'histoire de ce pays.

Cette décision va remplir de joie certains, provoquer indignation et rancœur chez d'autres. Et c'est cela qui, pour notre part, nous remplit de tristesse.

L'affaire de l'église Saint-Nicolas montre bien, en effet, tous les nœuds qui se sont malheureusement noués dans les relations de ceux qui sont concernés par la Russie, l'orthodoxie ou l'émigration russe en Europe, de laquelle beaucoup d'entre nous sont issus.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les abominables épreuves subies par le peuple russe, durant une grande partie du siècle dernier, dues aux sanglantes tentatives d'instaurer un paradis sur terre sans, et même contre, Dieu. Ces épreuves sont bien connues de tous.

Pendant toute la durée où s'exerçait le pouvoir soviétique, les choses étaient relativement claires. Il y avait d'un côté les bolcheviques et de l'autre les « réfugiés » chassés de leur pays, mais solidaires du peuple russe souffrant.

Les choses se sont singulièrement compliquées depuis la chute du pouvoir soviétique. Et ces complications se sont fait jour surtout dans le domaine ecclésial : des désaccords sont apparus sur l'attitude à adopter à l'égard de l'Eglise russe et sur la propriété des lieux de culte.

L'affaire de Nice résume bien ces nœuds de désaccords et comporte des aspects assez paradoxaux.

Le pouvoir soviétique avait plus ou moins abandonné les édifices religieux dont les Russes d'avant la révolution avaient ensemencé les terres européennes qu'ils fréquentaient pour de longs séjours. Ces églises avaient été construites souvent sur initiative locale, avec des fonds recueillis en Russie et, parfois, avec l'aide partielle de l'Etat.

Ce fut le cas de l'église Saint-Nicolas. Elle fut construite avec l'aide de l'Empereur Nicolas II sur le terrain acheté à Nice par Alexandre II, parce que le fils aîné de ce dernier, le tsarévitch Nicolas, y était mort de maladie. Après l'assassinat d'Alexandre II, son épouse morganatique, la princesse Yourievsky, se retira à Nice et fit don à l'église d'un certain nombre de reliques ayant appartenu au défunt tsar.

Le terrain sur lequel allait être bâtie la cathédrale fut mis à la disposition de l'Eglise Russe, en son diocèse de Saint-Pétersbourg, duquel dépendaient toutes les églises situées à l'étranger. C'est alors que fut signé le bail emphytéotique qui était conclu pour 99 ans, par un ministère du gouvernement impérial russe.

Après la reconnaissance de l'Union soviétique par la France, intervenue en 1924, il y eut une tentative d'inscrire l'église de Nice sur la liste des biens en déshérence, devant être attribués à l'URSS. Mais, en arguant qu'il était bien le représentant légal de l'Eglise russe en France, désigné par le patriarche de Moscou captif du pouvoir soviétique, Monseigneur Euloge réussit alors à rejeter ces prétentions par voie de justice, en s'appuyant sur le bail emphytéotique et en indiquant qu'il avait transmis, par contrat de dévolution, le droit de disposition de l'église de Nice à l'association culturelle de cette ville.

On voit donc que l'existence du bail emphytéotique n'a jamais été contestée par qui que ce soit et que l'association culturelle locale ne disposait de cet édifice qu'en vertu de ce bail, qui lui a été autrefois dévolu. La question qui se pose, à son échéance, est de savoir qui est

l'héritier du gouvernement impérial lequel a consenti ce bail. Car, selon le droit, celui qui hérite du bail récupère, à la fin de ce dernier, le terrain et tout ce qui se trouve dessus.

Qui est donc héritier de la Russie impériale ? Sont-ce les descendants des émigrés, vivant à l'extérieur de la Russie ? Sont-ce les descendants de ceux qui sont restés en Russie ?

Un petit nombre des premiers clame haut et fort qu'ils sont les seuls successeurs de la Russie tsariste. Tout ce qui est Russie actuelle n'est, pour eux, que l'héritage des soviets. Sur le plan ecclésial, le même type d'attitude aboutit à affirmer que l'Eglise russe a perdu toute grâce puisque ses évêques ont « collaboré » avec le communisme et qu'elle s'est « inféodée » à l'Etat. [Ce sont les thèses du groupuscule dissident religieux dit « Vitaliste » dont le moins qu'on puisse dire est qu'il s'est mis hors de toute Eglise au point de faire figure de secte et n'a rien à voir avec la position de l'Archevêché placé sous l'omophore du patriarcat de Constantinople, dont dépend l'association de Nice] Ceux qui professent de telles idées ressentent le récent verdict comme une profonde injustice.

Paradoxalement, l'association culturelle de Nice a joué sur ces deux tableaux, celui des Russes blancs et celui d'une Eglise russe inféodée à l'Etat. Sans doute était-ce dans le but d'attirer l'attention et la sympathie de l'opinion publique locale, peu au fait de la situation véritable. La vérité est que les dirigeants de cette association culturelle défendent plutôt le concept d'une orthodoxie française se voulant détachée de tout ce qui est Russie et que leur hiérarchie ne conteste nullement la canonicité de l'Eglise russe.

Dans ce contexte, la prétention de l'association de Nice à affirmer que les descendants des émigrés sont tous d'accord avec sa position russophobe confine à la tromperie. Beaucoup d'entre eux, y compris le doyen actuel de la famille Romanoff, sont au contraire persuadés que la cathédrale de Nice doit revenir à la Russie et non à une poignée de descendants d'émigrés devenus anti-russes.

Si maintenant on considère les Russes de la Russie actuelle, l'on s'aperçoit que beaucoup cherchent à renouer avec leur histoire, que les Soviétiques voulaient faire débiter à la révolution de 1917, suivant le principe « du passé faisons table rase » (selon les paroles de « l'Internationale » qui servit d'hymne à l'URSS jusqu'en 1943) . Ces Russes-là ne se sentent pas du tout solidaires des crimes de l'Etat communiste. Ils se considèrent plutôt comme ses victimes, et c'est pour eux un grand étonnement et un grand scandale que de voir certains « émigrés » les mépriser et les considérer comme des ennemis. Ils cherchent au contraire la réconciliation avec leur passé et donc avec « les Blancs ». C'est pour cela que le retour canonique de l'Eglise orthodoxe russe Hors Frontières en 2007, structure ecclésiale majoritaire parmi les Russes blancs, a eu une telle importance pour eux.

Il paraît assez évident, en définitive, que nous, descendants d'émigrés, sommes les héritiers de l'ancienne Russie au même titre que les Russes de la Russie actuelle. Quatre-vingts ans de vie séparée nous ont certainement rendus différents, mais nous avons reçu le même héritage. Nous avons, pour notre part, été influencés par le milieu occidental dans lequel nous vivons, alors que nos « co-héritiers » ont eu à traverser l'épouvantable catastrophe soviétique, qui n'a pu que les marquer profondément.

Mais il reste que nous bénéficions de la même histoire, du même héritage culturel et ecclésial.

Les événements de Nice ont ceci de triste que c'est justement en Eglise et autour de l'Orthodoxie que nous pourrions plus facilement transcender nos différences et nous accepter les uns les autres, tels que nous sommes.

L'Eglise russe Hors Frontières l'a bien compris et grâce lui en soit rendue.

Beaucoup de descendants d'émigrés souhaitent ardemment un tel rapprochement, car ils savent qu'il est vain d'espérer construire une Eglise locale contre l'Eglise russe et que tout embryon d'Eglise locale ne peut se développer que dans un enracinement profond au sein d'une Eglise traditionnelle, pour en recevoir l'héritage du christianisme. Le refus de l'association culturelle de Nice de s'entendre avec le gouvernement russe à propos de la cathédrale de cette ville et de discuter d'une formule acceptable pour tous, comme cela le lui avait été proposé, paraît bien peu sage. Ce refus a déjà provoqué localement des drames stériles, et risque de continuer à le faire.

Séraphin Rehbinder

Président de l'OLTR

6 Février 2010